



Traitements médiatiques des migrations : faisons vivre la charte de Marseille !

Le 29 avril 2025 était publiée à Marseille une charte éditoriale visant à soutenir les journalistes dans leur travail sur les sujets migratoires, à l'image de la charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique lancée quelques années plus tôt. Tout en réaffirmant la liberté éditoriale dont dispose chaque rédaction, cette charte souhaite répondre aux défis journalistiques liés aux migrations, un enjeu politique et social majeur du monde contemporain. Associés à sa rédaction, les syndicats de journalistes SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes ont été parmi les premiers signataires.

La charte de Marseille, qui s'appuie sur les textes déontologiques de référence*, a vocation à aider tous les journalistes et toutes les directions de médias en leur proposant des bonnes pratiques et des pistes de réflexion pour le travail d'enquête, de reportage, d'image et d'écriture.

On le sait, la rapidité de l'actualité, le manque d'effectifs dans les rédactions, la difficulté à acquérir une expertise sur tous les sujets ne permettent pas toujours aux journalistes de travailler de façon optimale. Certaines pressions peuvent aussi s'exercer pour aborder ces sujets d'une façon clivante ou stéréotypée. Le choix des mots employés ou de l'iconographie est trop souvent approximatif ou erroné. Les dégâts sont importants.

Nous, syndicats de journalistes, présents en entreprises, où nous défendons l'emploi, les conditions de travail, la déontologie et l'indépendance des journalistes, appelons tous les confrères et consœurs à promouvoir la charte de Marseille pour en faire un outil central de réflexion et d'action. L'éditorial n'est pas à côté des sujets syndicaux, il en fait pleinement partie : c'est en permettant aux journalistes de traiter les sujets avec réflexion, d'en débattre collectivement, que l'on crée un cadre de travail favorable.

Nous, syndicats de journalistes, défenseurs d'un monde du travail porteur de valeurs humanistes, appelons toute la profession à un traitement médiatique des migrations respectueux des personnes et des faits, qui ne cherche pas à tout prix à générer des clashes et booster les audiences, qui préfère s'appuyer sur des travaux scientifiques plutôt que relayer des préjugés et des stéréotypes, et qui aide tout citoyen à décrypter avec intelligence le monde qui l'entoure, conformément à notre mission démocratique..

Signez et faites signer la charte de Marseille, formez-vous et formez vos équipes, appuyons-nous sur ce texte tout au long de l'année !
<https://chartejournalismemigrations.fr/signer-la-charte/>

* Charte d'éthique professionnelle des journalistes ; Déclaration des droits et devoirs de Munich ; Charte mondiale d'éthique des Journalistes de la FIJ.

Les signataires s'engagent à :

- 1) Prendre conscience que le sujet des migrations doit être traité de manière transversale.
- 2) Rectifier les informations fausses ou erronées sur le sujet des migrations.
- 3) Exposer les mécanismes de la désinformation et des stéréotypes sur les migrations en fournissant des informations vérifiées, sourcées, et contextualisées.
- 4) Veiller à ne stigmatiser aucune population
- 5) Ne pas invisibiliser les personnes migrantes.
- 6) Être vigilant sur les termes employés
- 7) Appliquer les règles élémentaires du droit à l'image
- 8) Veiller à utiliser des images d'illustration qui reflètent la diversité des migrations
- 9) Mettre en avant les faits, les replacer dans leur contexte
- 10) Se former et former ses pairs
- 11) Mesurer l'impact et perfectionner les méthodes